



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le treize du mois de Juin, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de LARGENTIERE, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni à la Mairie de Largentière, sous la présidence de M. DURAND Jean Roger, Maire, en session ordinaire

Etaient présents : M. DURAND Jean Roger, Mme ANJOLRAS Huguette, M. PAUL André, Mme MAIGRON Agnès et M. GUILLEMIN Alban adjoints, M. ROSE Hermand, M. LACROIX Bernard, M. TOULOUSE Thierry, Mme VILLALONGA Marie-Laure, Mme AMRANE Nadia, Mme LEPVRIER Isabelle, VILLALONGA Jérémy, Mme. FABRE Nathalie, M. DESCOMBES Bruno, Mme FOURNET Claudine, Mme VILLARD Milène et Mme Juliette OLIVIER.

Absents excusés : Mme. FRAY Monique et Mme. OUZEBIHA Arlette

Procurations : Mme. FRAY Monique a donné procuration M. PAUL André et Mme. OUZEBIHA Arlette à Mme MAIGRON Agnès.

Secrétaire de séance : Mme. Agnès MAIGRON.

OBJET : N° 2023-035 : DEMANDE D'ACQUISITION DE PARCELLES AU QUARTIER MONTREDON :

Monsieur le Maire rappelle que par délibération N°2022-017 en date du 14 Avril 2022, il avait été décidé la vente (suite à la proposition d'achat reçue en Mairie de madame CARLU Isabelle), des parcelles sur le quartier de Montredon classées en zone N du PLU et dans le PPRM au quartier Montredon, pour un montant de 5 000€, qui sera majorée des frais de bornage.

L'acquisition de ces parcelles lui permettrait un accès sécurisé sur l'impasse Montredon par une meilleure visibilité tant côté montant que descendant.

Cependant, à l'établissement du document de bornage, il s'avère qu'il serait judicieux d'ajouter 2 autres parcelles, à savoir les parcelles A954 pour 1100m² et 1447 pour 114m².

Les parcelles concernées par la vente sont donc :

A 954, 956, 957, 1126, 1129, 1149, 1151, 1447, 1449, 1451, 1453, 1455 et 1457 pour une superficie totale de 15 380m².

Il invite le conseil à se prononcer.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- D'accepter la vente des parcelles cadastrées A 954, 956, 957, 1126, 1129, 1149, 1151, 1447, 1449, 1451, 1453, 1455 et 1457 pour une superficie totale de 15 380m².
- De maintenir le montant de la proposition de 5 000€, majorée des frais de bornage
- Rappelle que les frais de notaire resteront à la charge de l'acquéreur
- Autorise monsieur le Maire, ou toute autre personne qu'il se substituera, à signer l'acte à intervenir.

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de présents:	17
Nombre de votants:	19
Pour :	19
Contre :	00
Abstention :	00
La Secrétaire de séance	

Fait et délibéré à Largentière, le jour, mois et an que dessus
 Au registre suivent les signatures
 Pour extrait certifié conforme
 A Largentière, le 13 Juin 2023,
 Le Maire,



Agnès MAIGRON

Jean Roger DURAND

Le Maire de LARGENTIERE certifie que le compte rendu de la présente délibération a été affichée à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine, prescrit par l'article 56 de la loi du 5 avril 1883 et qu'il n'est survenu aucune réclamation. Le Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte de la Mairie trois jours francs avant celui de la séance.